

PROCES VERBAL

Réunion de bureau

Lundi 2 juin 2025 à 18H

Salle de réunion Communauté de Communes du Val d'Amour

Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	Exc
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	Exc
Jean Baptiste Chevanne	P
Christian Vuillet	P
Jean Théry	P

Pour avis technique

Rémi Gauthier	P
Elen Ledet	P
Dorothee Kedad	P

Philippe Brochet est nommé secrétaire de séance.

1. Planification

1.1. Programme stratégie foncière avec le CEREMA

- Le Val d'Amour a répondu à un appel à partenariat sur les stratégies foncières porté par le CEREMA.
- Il s'agit de déterminer à l'échelle du territoire où sont les gisements fonciers. Par exemple dans le domaine économique, comment orienter les porteurs pour lesquels nous ne pouvons pas répondre favorablement ? Doit-on aller jusqu'à la préemption ? Sur quels secteurs ?

Etienne Rougeaux : la préemption dans les communes existe mais pour les bâtiments qu'est ce qui est possible?

Elen Ledet : La préemption est possible sur toutes les zones U. La Communauté de communes a uniquement la préemption sur les projets à vocation économique, les communes sur les autres secteurs et projets.

- L'élaboration d'une stratégie foncière est une démarche nouvelle pour le CEREMA avec l'objectif de construire un processus qui soit reproductible sur d'autres territoires.

Les objectifs de la mission sont les suivants :

- Mise au point d'une stratégie foncière avec 2 objectifs prioritaires sur le Val d'Amour :
 - o L'accueil de nouveaux habitants,

- Le développement économique.
- Il s'agira de travailler notamment sur des formes urbaines plus denses.
- Les étapes du travail à conduire sont assez classiques :
 - Une phase de diagnostic avec l'idée d'identifier les espaces à revitaliser et densifier, les gisements mobilisables, etc...
 - Une phase de mobilisation / préservation du foncier : définir les zones à enjeux notamment en termes de foncier stratégique :
 - Le sujet de la préemption sera central dans les années à venir, pour remobiliser des biens vacants ou en état dégradé,
 - Le sujet de la fiscalité comme outil de mobilisation des terrains par exemple sera aussi à poser.
 - Phase de construction de scénarios.
- Le comité de pilotage doit être défini.
- In fine, un schéma d'aménagement foncier des secteurs prioritaires sera élaboré.

Un premier état des lieux des projets et enjeux a été identifié :

- Production de logements,
- Les OAP sectorielles sont trop contraignantes et bloquantes,
- Gros travail de rationalisation des zones AU est déjà réalisé, il faut maintenant les optimiser,
- Question de l'armature urbaine qui est posée par le CEREMA : où concentre-t-on les populations et les emplois ?
 - La logique est de privilégier les bourgs dans lesquels il y a déjà des services.
 - Il faudra donc anticiper, cette approche n'étant pas celle souhaitée localement.

Etienne Rougeaux ; attention, le PLUi est de la responsabilité de la Communauté de communes et il n'est pas le document de planification de l'Etat ou de la Région.

Stéphane Ramaux : A-t-on des exemples de collectivités qui viennent de réviser leur PLUi ?

Etienne Rougeaux : Les EPCI qui viennent d'arrêter leurs PLUi ont rencontré des difficultés.

1.2. Démarche de révision du PLUi

- Objectif : lancer la révision du PLUi.
- La démarche sera d'une durée d'environ 4 années. Le lancement démarre par une délibération du conseil communautaire.
- Un premier partage en conférence des maires permettra de cadrer le processus.

Etienne Rougeaux : L'enjeu est de faire en sorte que les gens qui souhaitent participer ne décrochent pas. Il ne faut pas que le projet dure trop longtemps.

Virginie Pate : Il y a des temps de respiration nécessaires pour appréhender les différents étapes.

Dorothée Kedad : Il faut éviter de donner tous les livrables en même temps aux élus, mais plutôt les solliciter au fur et à mesure pour que les choses soient plus fluides.

Philippe Brochet : Il faut du temps pour appréhender le règlement.

E Ledet : L'objectif est de caler le diagnostic avant les élections.

- Une prescription a eu lieu le 24 juin 2022. L'application du ZAN a pris du temps.
- Depuis 2022 :
 - o Le volet SCoT est tombé le 2 mai 2023. Nous nous engageons donc dans une révision générale de droit commun.
 - o Adoption de modifications du SRADDET par la région BFC.
 - o La loi ZAN qui s'efface progressivement au profit de la loi TRACE.
- Les objectifs de la révision :
 - o Intégrer les évolutions réglementaires,
 - o Faciliter les projets des particuliers,
 - o Faciliter les constructions alternatives,
 - o Intégrer le développement des ENR,
 - o Prise en compte des projets d'aménagement communaux et communautaires,
 - o Maitriser la consommation du foncier et densifier.
- La collaboration avec les communes est obligatoire et nécessaire. L'objectif serait de désigner des référents communaux qui pourraient être un relais avec la Communauté de communes. Les élus doivent être mobilisés tout au long de la procédure.
- La concertation est une obligation réglementaire.

Alain Bigueur : Si on attend le début du prochain mandat, on pourra conduire la révision sur un seul mandat.

Philippe Brochet : Si on démarre en 2026, on termine juste avant les prochaines élections.

Virginie Pate : Reculer l'échéance n'empêche pas qu'il faudra faire une révision.

Elen Ledet : Sur le développement économique, nous n'aurons plus de possibilités après Bel Air.

Etienne Rougeaux : Il faut distinguer :

- le calendrier (est-ce qu'on part maintenant ou non ?) et la révision en elle-même. Que le ZAN reste tel que ou qu'il soit remplacé par TRACE, la première phase d'élaboration (le diagnostic) sera la même.
- La méthode proposée et la durée : la révision est trop longue. Le projet de territoire n'est pas que le projet du PLUi. C'est l'urbanisme mais pas uniquement. Le PLUi est un outil du projet de

territoire. Pour 2026-2032, on utilise la révision comme prétexte à l'élaboration d'un projet de territoire global.

Elen Ledet : On va reprendre le calendrier pour voir si on peut le réduire.

Etienne Rougeaux : On peut avoir l'impression de perdre du temps et il faut compresser le calendrier.

Stéphane Ramaux : Si on connaît les règles du jeu au démarrage, le délai n'est pas un problème.

Alain Bigueur : Pour la publicité pour les propriétaires extérieurs au Val d'Amour, comment faire ?

Etienne Rougeaux : Le sujet sera repris en conférence des maires. Je proposerai de lancer la révision pour que la phase de diagnostic soit réalisée avant les élections.

2. Stratégie numérique responsable

La CCVA s'est engagée dans une démarche Numérique Responsable accompagnée par l'ARNIA. Le but est d'accompagner les collectivités dans une logique de réduction de l'empreinte environnementale liée au numérique.

Des obligations réglementaires s'imposent aux grosses collectivités (pour le moment).

Notre candidature a été retenue et va s'engager en plusieurs phases :

- Réduire l'empreinte carbone,
- Promotion de pratiques sobres,
- Sensibiliser les agents, élus et habitants,
- Etc..

L'objectif est de commencer la mobilisation par les agents.

La phase de diagnostic permet de connaître notre parc et nos usages. Les incidences de nos pratiques ne sont pas neutres.

L'objectif est de réfléchir sur le sujet à la fois sur les pratiques et sur le matériel.

Un des sujets importants est l'intelligence artificielle et les usages que l'on en fait.

3. Suite réunion groupe scolaire

Une réunion a eu lieu avec les maires concernés par le groupe scolaire en présence de Gerôme Fassenet, l'IEN et la Sous-Préfecture.

Le bureau d'étude URBICAND a mis l'accent dans sa présentation sur la complémentarité des fonctions des 2 bâtiments et les liens avec les espaces extérieurs et le bourg de Mont sous Vaudrey. La réunion a été plutôt positive.

Paulette Giancattarino : la réunion avait une belle dynamique.

Alain Bigueur : A-t-on la date de signature de la convention de ruralité ?

Etienne Rougeaux : la balle est dans le camp du DASEN, d'autant qu'une solution a été trouvée pour l'accueil des enfants de la commune de Augerans. Le maire ne sera pas signataire de la convention, mais on indique que les enfants du village seront acceptés au sein du groupe scolaire.

4. Avenants aux travaux du presbytère

L'entreprise Filippi a transmis une demande d'avenant n°1 auquel le maître d'œuvre a donné un avis favorable.

L'avenant a pour objet :

- D'installer deux trappes techniques d'accès au réglage de la VMC (salle de réunion et douche personnel),
- De réaliser des cloisons hydrofuges dans le sous-sol pour une meilleure durée dans le temps.

Ces cloisons ayant été réalisées en lieu et place du placo initialement prévu, une moins-value sera à prendre en compte.

Le montant total est de 1 351.00 €HT (1621.20€TTC). Ce qui porte le montant total du marché 136 095.60€ HT soit une augmentation de 1.00 %.

Il vous est proposé de valider l'avenant n°1 de l'entreprise Filippi et d'autoriser le Président à le signer.

L'entreprise Locatelli est titulaire du Lot n°2 : Terrassement et VRD pour un montant initial de 31 295.00€ HT.

L'entreprise Locatelli a transmis une demande d'avenant n°1 auquel le maître d'œuvre a donné un avis favorable.

L'avenant a pour objet :

- De mettre à jour les quantités réellement réalisées et les équipements installés (moins-value de 443.24€ HT),
- Le retrait du Bassin de rétention en doublon avec l'option de la cuve de récupération d'EP (moins-value de 5 575€ HT),
- Le choix d'un modèle de cuve de rétention sans pompe, cette dernière ayant été déplacée dans le lot n°10 Sanitaires, plomberie (moins-value de 450€ HT),
- L'ajout de prestations complémentaires à la demande du maître d'ouvrage : Implantation et raccordement du coffret EDF (572€ HT).

Le montant total est de – 9 496.24€ HT (-11 295.49€ TTC). Ce qui porte le montant total du marché à 21 798.79€ HT soit une réduction totale de 30.34 %.

Il vous est proposé de valider l'avenant n°1 de l'entreprise Locatelli et d'autoriser le Président à le signer.

Le bureau valide à l'unanimité les 2 avenants.

5. Préparation budgétaire 2026

L'objectif serait de voter le budget avant les élections municipales. Il faudra faire des propositions qui seront présentées lors du prochain bureau.

6. Questions diverses

6.1. Tarifs des camps et stages de l'été 2025

Comme chaque été, l'accueil de loisirs organise en juillet et en août des camps et des stages.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide :

- Le tarif du stage poterie : 60.00€ ;
- Le tarif du stage centre équestre : 50.00€ ;
- Le tarif du stage activités physiques de pleine nature (escalade, tir à l'arc, canoé) : 35.00€ ;
- Le tarif du stage nature dans les arbres : 100.00€ ;
- Le tarif du séjour de vacances multi activités sur 5 jours : un tarif par tranche en fonction du quotient familial de la Caf.

TRANCHES	≤ à 450€	de 451 à 780€	De 781 à 1 000€	De 1 000 à 1 499€	De 1 500 à 1 999€	De 2 000 à 2 499€	≥ à 2 500€
TARIFS	60.00€	130.00€	160.00€	190.00€	220.00€	250.00€	280.00€

- Le tarif du séjour court découverte sur 3 jours :

TRANCHES	≤ à 780€	De 781 à 1 000€	De 1 000 à 1 499€	De 1 500 à 1 999€	De 2 000 à 2 499€	≥ à 2 500€
TARIFS	30.00€	35.00€	40.00€	50.00€	60.00€	75.00€

Etienne Rougeaux : A-t-on une lisibilité des situations des familles ?

6.2. Calendrier d'ouverture des ACM du Val d'Amour

Considérant le calendrier scolaire 2025-2026 (zone A) ainsi que les jours fériés et les éventuels ponts, un calendrier notifiant les jours d'ouverture et de fermeture des accueils de loisirs périscolaires (période scolaire) et de l'accueil de loisirs extrascolaire (vacances) est proposé du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le planning 2025-2026 des ACM avec les jours de fermeture suivants :

- Les semaines du 22/12/25 au 02/01/2026 ;
- Le vendredi 15/05/2026 suivant le jeudi de l'Ascension et vaqué par les écoles ;
- Les semaines du 03 au 14/08/2026 ;
- Le lundi 31/08/2026 réservé à la réunion de rentrée des personnels encadrants.

Le bureau valide le calendrier.

6.3. Autres

Paulette Giancatarino : De grosses manifestations ont eu lieu ce week-end sur plusieurs sites. Il y a eu un amas de poubelles énormes. Il faudrait avoir un système qui permet de faire le tri.

Alain Bigueur : Une invitation a été reçue par les géomètres qui se réunissent aux baraques du 14.

La séance est levée à 20H05

Le Président

Etienne Rougeaux



Le secrétaire,

Philippe Brochet

